



Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD – Adrien MOLEND – Damien VALLEE

URGENCE JEUNES
SIEGE SOCIAL : 6 - 8 RUE DE CRONSTADT
75015 PARIS-15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Urgence Jeunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Urgence Jeunes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthodes comptables et présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Urgence Jeunes à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Commissaire aux comptes
SLG EXPERTISE représenté par

Signé par Arnaud Bernard
Le 22 juin 2026



doc_x6Yn
tx_q6YIb0In80EV

Arnaud BERNARD

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	15 720	15 720				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				2		3
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	213 372	154 652	58 720		70 647	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				8		7
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	201 145		201 145		189 854	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	430 237	170 372	259 865	10	260 501	9
Stocks et en-cours						
Créances				21		22
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	526 230	69 000	457 230		549 403	
Charges constatées d'avance	83 187		83 187		65 745	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 803 690		1 803 690	69	1 951 743	69
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 413 107	69 000	2 344 107	90	2 566 891	91
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 843 344	239 372	2 603 972	100	2 827 392	100



BILAN PASSIF

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		14		9
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	352 801		252 594	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>				
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	155 043		74 911	
Autres réserves				
Report à nouveau	1 564 412	60	1 853 273	66
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	209 646		564 961	
Excédent ou déficit de l'exercice	-175 953	-7	-188 654	-7
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	17 638		-74 084	
Situation nette (sous-total)	1 741 260	67	1 917 213	68
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	45 852	2	46 907	2
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 787 112	69	1 964 121	69
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	65 660	3	64 050	2
TOTAL DES PROVISIONS (III)	65 660	3	64 050	2
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	500			
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	280 651	11	255 432	9
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	272 287	10	322 145	11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Créditeurs divers	197 763	8	221 645	8
Produits constatés d'avance				



BILAN PASSIF

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
TOTAL DES DETTES (IV)	751 200	29	799 222	28
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 603 972	100	2 827 392	100



COMPTE DE RÉSULTAT

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	80	80		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales	58 645	60 087	-1 443	-2
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	927 747	2 356 551	-1 428 804	-61
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	4 666 722	3 190 089	1 476 633	46
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	87	686	-599	-87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 653 280	5 607 494	45 786	1
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 795 328	3 807 841	-12 513	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	100 554	126 090	-25 536	-20
Salaires	1 035 052	998 145	36 907	4
Cotisations sociales	554 198	553 294	904	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	98 328	34 127	64 201	188
Dotations aux provisions	1 611	6 663	-5 052	-76
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	250 038	300 450	-50 413	-17
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 835 108	5 826 611	8 497	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-181 828	-219 117	37 289	17



COMPTE DE RÉSULTAT

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	910		910	
Autres intérêts et produits assimilés	4 762	22 073	-17 310	-78
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	5 672	22 073	-16 400	-74
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	5 672	22 073	-16 400	-74
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-176 156	-197 045	20 889	11
Produits exceptionnels (V)	1 056	13 335	-12 280	-92
Charges exceptionnelles (VI)		222	-222	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 056	13 113	-12 058	-92
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	853	4 722	-3 869	-82
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	5 660 008	5 642 902	17 106	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	5 835 961	5 831 555	4 406	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-175 953	-188 654	12 700	7
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-175 953	-188 654	12 700	7

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 603 972,34 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -175 953,31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les évènements significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Une provision a été constituée au titre des chèques falsifiés restant en attente de remboursement, pour un montant de 69 K€ ;
- Le résultat de l'exercice qui s'établit à -227 K€, contre -189 K€ en 2024, est en dégradation en lien avec les reprises de résultat excédentaire des années précédentes ;
- La dotation globalisée allouée au dispositif MMNA - Urgence Jeunes au titre de l'exercice 2025, qui intègre une reprise partielle du résultat excédentaire de l'exercice 2023 pour un montant de 111 K€ ;
- L'ouverture du CHU ISOLES le 1er juillet 2025 ;
- La fin du dispositif LYCJM financé par la DRIHL ;
- La première année complète d'exploitation de l'hébergement « Relais Accueil ».

Evènements postérieurs à la clôture :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par

- le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- le règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers,
- le règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes privés à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action social et des familles.

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-4 du PCG. Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des états financiers de l'association par rapport à l'exercice 2024.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'objet social de l'entité :

Contribuer à l'accueil, l'hébergement, l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle de mineurs et majeurs en situation de précarité ou d'exclusion sociale, à la demande des autorités publiques compétentes dans ces domaines
La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Deux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :



Majeurs orientés par le SIAO de Paris,

- Accueil en hébergement diffus (hôtel, hôtel social, appartement partagé ou non, FJT ...)
- Et offrant, concomitamment, un accompagnement socio-éducatif et psychologique, qui se déclinent sous forme d'entretiens, d'accompagnement dans les démarches, dans la découverte de leur environnement de vie, des visites à domicile, dans la mise en relation avec les partenaires (écoles, emploi, médecins, juristes, loisirs ...)

- Un dispositif de Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) :

Majeurs orientés par le SIAO de Paris,

- Accueil en hébergement diffus (hôtel, hôtel social, appartement partagé ou non, FJT ...)
- Et offrant, concomitamment, un accompagnement socio-éducatif et psychologique, qui se déclinent sous forme d'entretiens, d'accompagnement dans les démarches, dans la découverte de leur environnement de vie, des visites à domicile, dans la mise en relation avec les partenaires (écoles, emploi, médecins, juristes, loisirs ...)

- Un dispositif MNA :

Jeunes de 16 à 21 ans orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris,

- Service Educatif auprès des Mineurs Non Accompagnés (SEMNA)
- Service Educatif auprès des Jeunes Majeurs (SEJM)

- Ensemble de prestations visant à favoriser l'accès à l'autonomie :

- Accès à un hébergement dans le diffus (appartement partagé ou non, FJT...)
- Soutien à l'accès aux soins, tant physique, somatique que psychique
- Accompagnement éducatif et socio-professionnel
- Appui aux démarches administratives, notamment à la consolidation de l'état civil et à la régularisation du droit au séjour
- Accès à la culture et aux loisirs

Ce dispositif s'inscrit dans une approche globale d'accompagnement visant la construction progressive de l'autonomie et l'inclusion durable des jeunes sur le territoire.

Les moyens mis en œuvre :

- Mobilisation de logements,
- Allocations en numéraires, aides exceptionnelles ou tickets service
- Mobilisation de personnel en charge de l'accompagnement social, psychologique, juridique et encadrement.

Et en fonction des dispositifs :

- Abonnements transports
- Fournitures scolaires
- Produits d'hygiène
- Protections hygiéniques
- Moyen de prévention ou contraception

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciel	3,00	
Mat.de bureau & informatique	3,00	
Travaux d'aménagement		3 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les immobilisations financières sont constituées de cautionnements versés.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

COTISATIONS

L'encaissement constitue le fait générateur de la comptabilisation de la cotisation.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Pas de bénévoles,
- Distribution de moyens de contraception fournis par l'ARS, de protections féminines fournies par Règles élémentaires, marques chirurgicaux fournis par la DRIHL. Les quantités reçues n'ont pas été valorisées en 2025.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	15 720		
TOTAL	15 720		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	131 103		14 204
Matériel de bureau, informatique & mobilier	64 868		3 198
TOTAL	195 971		17 402
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	189 854		56 820
TOTAL	189 854		56 820
TOTAL GENERAL	401 545		74 222



ETAT DES IMMOBILISATIONS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			15 720	
TOTAL			15 720	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			145 307	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			68 066	
TOTAL			213 372	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		45 530	201 145	
TOTAL		45 530	201 145	
TOTAL GENERAL		45 530	430 237	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			15 720			15 720
TOTAL			15 720			15 720
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			81 918	8 653		90 571
Matériel de bureau, informatique			43 406	20 675		64 081
TOTAL			125 324	29 328		154 652
TOTAL GENERAL			141 044	29 328		170 372



ETAT DES CRÉANCES

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	201 145		201 145
Actif circulant			
Personnel et comptes rattachés	125	125	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 944	1 944	
Divers	346 593	346 593	
Débiteurs divers	176 789	176 789	
Charges constatées d'avance	83 187	83 187	
TOTAL	809 782	608 637	201 145



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	83 187
TOTAL	83 187

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	494 198
TOTAL	494 198



ETAT DES PROVISIONS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées uniquement de la provision pour pensions et obligations similaires. Cette provision s'élevait à un total de 64 050 € à l'ouverture et a donné lieu à une dotation de 1 610 € au cours de l'exercice. Le solde à la clôture est donc de 65 660 €.



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	500	500		
Fournisseurs et comptes rattachés	280 651	280 651		
Personnel et comptes rattachés	99 156	99 156		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 330	119 330		
Impôts sur les bénéfices	853	853		
Autres impôts et taxes assimilées	48 718	48 718		
Autres dettes	197 763	197 763		
TOTAL	746 970	746 970		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 456
Dettes fiscales et sociales	113 359
TOTAL	142 814



ENGAGEMENTS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Taux de turn-over : moyen

Convention collective : FEHAP 51

Cette indemnité correspond au montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Cette information est conforme à la loi 123-13 du Code de Commerce.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 65 660,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	54,52 %
Taux d'actualisation	4,22 %
Table de mortalité	2020-2022



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Informations requises par l'article R 123-198-9° du Code de Commerce :

Le montant total des honoraires du Commissaire au titre de la certification des comptes annuels 2025 s'élève à 6 000 € TTC.



LES EFFECTIFS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, l'association doit indiquer, dans l'annexe aux comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants. L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Les membres du Conseil d'Administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006, exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	252 594	- 39 924	160 000	- 19 868	352 802
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>134 911</i>		<i>100 000</i>	<i>- 19 868</i>	<i>275 043</i>
Report à nouveau	1 853 279	- 148 729	19 868	- 160 000	1 564 418
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>783 173</i>	<i>- 74 083</i>	<i>19 868</i>	<i>- 177 121</i>	<i>551 837</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	- 188 653	188 653		- 175 953	- 175 953
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 74 083</i>	<i>74 083</i>		<i>17 638</i>	<i>17 638</i>
Situation nette	1 917 220	-	179 868	- 355 821	1 741 267
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	46 908			1 056	47 963
TOTAL	1 964 128	-	179 868	- 354 765	1 789 230



NOTE SUR LES PRODUITS

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTE SUR LES PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds publics		
Dotation globale DRIHL (Dispositif CHRS)	1 038 276	1 064 277
Dotation globale DRIHL (Dispositif CHRS 2)	1 540 518	
Dotation globale Ville de Paris (Dispositif MNA)	2 087 928	2 125 813
Subvention DRIHL 75	369 129	2 047 790
Subvention DASES Ville de Paris	153 061	308 261
Subvention Ville de Paris (CHU Isolé)	390 374	
Aide apprentissage	5 500	500
Transition professionnelle	9 683	
Total Fonds publics	5 594 469	5 546 641
Fonds privés		
Participation Résidents LYCJM	20 571	9 670
Participation Résidents CHRS	21 381	30 989
Participation Résidents CHRS 2	14 600	
Participation Résidents PPH		19 428
Participation Résidents CHU isolés	2 092	
Cotisations (1)	80	80
Total fonds privés	58 724	60 167
Total global	5 653 193	5 606 808

(1) L'encaissement constitue le fait générateur de la comptabilisation de la cotisation.



VENTILATION DU RÉSULTAT

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Activités	Résultat Comptable	Reprise Année n-2 (1)	Résultat "Gestion"	Résultat Financeurs	Résultat Association
CHU	-84 718	135 130	50 412		50 412
CHRS	-156 359		-156 359	-6 715	-163 074
CHRS 2	58 959		58 959	9 530	68 489
LYCJM	2 398	-3 986	-1 588		-1 588
MNA	115 038	102 627	217 665	-9 492	208 173
ASSOCIATION	-111 271		-111 271		-111 271
TOTAL	-175 953	233 771	57 818	-6 677	51 141

(1) Reprise année n-2 des résultats des tiers financeurs

Les résultats de l'année N-2 des budgets dits "sous tutelle" sont inscrits aux comptes "résultats sous contrôle de tiers financeurs",

Les comptes principaux de Report à nouveau (110000 et 119000) enregistrant les résultats dégagés sur la gestion propre de l'Association.



RÉSULTAT EFFECTIF

URGENCE JEUNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	-175 953	-188 653
Reprise du résultat antérieur	233 771	302 690
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	57 818	114 037
Dont résultat effectif sous gestion propre	-62 447	106 040
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée (CHRS & MNA)	120 265	7 997